



Saint-Germain
lès-Corbeil

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

091-219105533-20221216-DEL-67-2022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N°67-2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Maire.

<p>Convocation en date du 6 décembre 2022 Affichée et publiée sur le site internet de la ville le 6 décembre 2022</p>	<p>PRESENTS : M. PETEL Yann, Maire, M. RANCHER Jacques, Mme PODEVIN Cécile, M. GARIN Bertrand, M. CARRIOL Patrice, Mme BADIÉ Aline, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. MICHAUT Ange, M. MARTINEZ René, Mme SEJOURNE Jeannine, Mme LALANNE Bernadette, M. DAL ZOTTO Alain,</p>
<p>Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet de la ville du 13/12/2022 au 13/02/2023</p>	<p>ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme BINEAU Pierrette, ayant donné pouvoir à Mme LALANNE Bernadette Mme CARRIOL Pauline, ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice M. COPEL Philippe ayant donné pouvoir à M. DAL ZOTTO Alain M. GOUJON Jean-Marie, ayant donné pouvoir à Mme SEJOURNE Jeannine Mme PETEL Brigitte, ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann Mme THELLIEZ Aude, ayant donné pouvoir à Mme BADIÉ Aline</p>
<p>Conseillers En exercice : 29 Présents : 16 Votants : 22</p>	<p>ABSENTS : M. BOLENGU Julien, Mme LE BELLEC Florence, M. LE GOUELLEC Yannick, M. ROUGER Philippe, M. SERRE Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Brigitte, Mme WELLNER Valérie, Secrétaire de séance : Mme COURTINE Bénédicte</p>
<p>OBJET : décision modificative n°3</p>	

VU les articles L 2121-22, L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Budget Primitif voté le 11 avril 2022

VU la décision modificative voté le 26 septembre 2022

VU la décision 41-2022 portant sur les virements de crédits du chapitre 66 vers le chapitre 67,

VU la commission des finances réunie le 5 décembre 2022

CONSIDERANT le retard sur les encaissements (2020 et 2021) sur la participation des familles aux activités péri et extra-scolaire représentant une recette de 105 603 € supplémentaire,

CONSIDERANT les montants du Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) définitifs validés par délibération du conseil communautaire au mois de novembre dernier répartis comme suit :

- Reversement de 101 481 €,
- Contribution : - 50 433 €

CONSIDERANT les recettes supplémentaires dégagées des taxes sur les droits de mutation à hauteur

Délibération 3/9 – feuillet 1/2

de 104 755 €

CONSIDERANT la prévision de reversement du trop-perçu des contributions 2021 d'un montant de 14 785€

CONSIDERANT l'augmentation de 68 000 € des rémunérations due à l'augmentation du point d'indice décrété le 7 juillet dernier,

CONSIDERANT l'appel de fond pour le fonctionnement du SIPEJ d'un montant de 54 409 € et l'acompte de 10 857 € pour le séjour ski au bénéfice du service jeunesse et éducation,

CONSIDERANT la demande de paiement du S.I.2S de 17 100 € pour l'utilisation du COSEC par les associations de Saint-Germain-lès-Corbeil,

CONSIDERANT le besoin de crédits afin d'amortir les nouveaux biens de 2023 à hauteur de 60 000 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte la Décision Modificative n° 2 de la commune, détaillée ci-après :

Chapitre	Article	Recettes	Dépenses
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7067 - Redevances et droits des services périscolaires	70 000.00 €	
731 - Imôts et Taxes	73123 Taxes communales additionnelles / Droits de mutation	90 300.00 €	
73 - Impôts et taxes	732221 Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	80 900.00 €	
75 - Autres produits de gestion courantes	75888- Autres	14 700.00 €	0.00 €
042 - Opérations ordre entre section	6811 - dotations aux amortissements		70 000.00 €
012 - Charges de personnel	64111 - Rémunérations		61 300.00 €
014 - Atténuation de produits	7392221 - Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales		37 500.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6561 - Organismes de regroupement		70 000.00 €
	657358 - subvention de fonctionnement autres organismes de regroupement		17 100.00 €
Total		255 900.00 €	255 900.00 €

DIT que la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Vice-président en charge de la politique sportive de
Grand Paris Sud,
Yann PÉTEL



Le secrétaire de séance